

LES BANQUES

L'ÉCART ENTRE LE TAUX D'ESCOMPTE ET LE TAUX PRÉFÉRENTIEL

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, les réductions récentes apportées aux taux préférentiels par les grandes banques canadiennes n'ont été qu'un tour de passe-passe destiné à persuader les gens de croire aux apparences. La semaine dernière, les taux préférentiels avaient apparemment diminué. En fait, il y a une semaine, la différence entre le taux d'escompte et le taux préférentiel était de 1,55. Aujourd'hui il est de 1,51. La différence est donc minime.

C'est d'autant plus scandaleux lorsqu'on s'aperçoit qu'il y a un an la différence entre ces deux taux était de 0,67. En un an, cette différence a plus que doublé. Le gouvernement et la Banque du Canada aident l'économie en réduisant radicalement les taux d'intérêt. Quand les banques à charte feront-elles leur part?

* * *

LES PÊCHES

L'INCIDENCE DE L'ACCORD CANADO-FRANÇAIS SUR LES PÊCHEURS DE TERRE-NEUVE

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ce matin les Terre-Neuviens se sont alarmés en apprenant qu'un accord bilatéral très important a été conclu entre le Canada et la France qui cause un préjudice aux pêcheurs de Terre-Neuve et porte atteinte à leurs droits traditionnels et à leurs lieux de pêche. Il semble que cet accord ait été conclu sans consulter les députés de Terre-Neuve, notamment le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), seul représentant de Terre-Neuve au Cabinet.

Ce dernier, en tant que représentant de Terre-Neuve au Cabinet, a déclaré ce matin qu'il s'inquiétait également de la façon dont cette affaire a été menée. Si c'est le cas, si on nous dit maintenant qu'une entente qui va faire pendant longtemps du tort aux Terre-Neuviens a été conclue sans que notre seul représentant au Cabinet ait été consulté, j'exige, au nom de tous les Terre-Neuviens, que cet accord soit déclaré nul et non avenue par le gouvernement et qu'il soit renégocié en prenant à coeur les intérêts supérieurs de Terre-Neuve.

* * *

• (1410)

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA PROMOTION D'UNE FEMME AU GRADE DE GÉNÉRAL

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, puis-je me joindre à mon collègue, le député de Brant (M. Blackburn), pour déclarer que nous vivons

Article 21 du Règlement

aujourd'hui un moment important de l'histoire du Canada? Je suis heureux que le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) vienne tout juste de nommer pour la première fois une femme au grade de général. Aujourd'hui, en effet, M^{me} Sheila Hellstrom, qui est originaire de la Nouvelle-Écosse, a été promue au poste de Directeur général, carrières militaires (officiers). Il s'agit d'un poste clé au sein des Forces armées canadiennes et tous les Canadiens peuvent s'enorgueillir à juste titre de cette nomination.

M^{me} Hellstrom a tout d'abord servi son pays à titre de cadet d'aviation dans l'Aviation royale du Canada en 1954. Deux ans plus tard, elle recevait son brevet d'officier. Sa carrière dans nos forces armées est impressionnante et il s'agit d'un excellent choix de la part du ministre. J'espère en toute sincérité qu'il s'agit là de la première manifestation d'une tendance qui se maintiendra soit celle de nommer des Canadiennes à des postes aussi prestigieux et importants.

Je puis dire, monsieur le Président, que j'ai recommandé la nomination d'une femme au grade de général à au moins six ministres de la Défense nationale. Je tiens à féliciter le ministre actuel d'avoir enfin agi en ce sens.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES HAUSSES DE LOYER À BRACONDAL HOUSE, À TORONTO

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, les locataires de Bracondale House, un immeuble de Toronto qui héberge des personnes âgées et des familles dont le revenu est moyen ou faible, sont en furie contre les hausses de loyer que la SCHL a décrétées.

Celle-ci a en effet décidé d'imposer au cours des trois prochaines années des hausses annuelles se situant entre 11 et 21 p. 100. Dans trois ans, le loyer d'un appartement comportant deux chambres à coucher aura augmenté de 77 p. 100, ce qui est tout à fait inouï.

Les locataires du secteur privé pourraient se défendre contre ce genre d'extorsion en appelant auprès de la Société de logement de l'Ontario devant laquelle, en 1987, les propriétaires doivent justifier les hausses de loyer de plus de 5,2 p. 100.

La Société avait décrété dans ma circonscription l'année dernière et l'année précédente des hausses exorbitantes de plus de 10 p. 100 dans le cas du complexe Main Square. Le gouvernement a refusé de soumettre ces hausses à l'examen indépendant de la Société de logement de l'Ontario. Apparemment, il ne recule devant rien pour pressurer ces Canadiens au revenu modeste qui ont choisi d'habiter dans des logements administrés par la SCHL. Il devrait avoir honte, monsieur le Président.